

*Initiatives parlementaires*

crire dans la Constitution la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pu obtenir l'accord d'un nombre suffisant de provinces pour garantir ce droit dans la Constitution. Deux de ces conférences ont eu lieu lorsque le gouvernement de M. Trudeau était au pouvoir et une sous celui de M. Mulroney. Chaque fois, il a été impossible d'obtenir l'assentiment de sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population. Ce fut donc l'échec.

Encore une fois, le gouvernement du Canada a reconnu ce principe dans ses propositions constitutionnelles et j'espère qu'il aura plus de chances de réussir, cette fois-ci, parce que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le début des années 1980. Il y a dix ans que ces propositions constitutionnelles ont été présentées pour la première fois et qu'elles ont été discutées dans une conférence fédérale-provinciale. Des incidents très tristes se sont produits parce que nous n'avons pas reconnu les droits de nos peuples autochtones comme nous aurions dû les reconnaître.

Je veux parler des incidents qui ont eu lieu à Oka l'été dernier et à Kanawake, sur la rive sud de Montréal, et on pourrait en mentionner beaucoup d'autres.

Je pense que la tendance actuelle est à une plus grande reconnaissance des droits des peuples autochtones. J'espère que la proposition que je fais aujourd'hui et qui est incluse en d'autres mots dans les propositions constitutionnelles du gouvernement sera adoptée et constitutionnalisée.

Tout a commencé pour moi lorsque j'étais membre du comité spécial chargé de la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones, qui a été formé au début des années 80. Ce comité a fait un énorme travail de défrichage. C'était le premier comité parlementaire à comprendre comme membres spéciaux des représentants des associations autochtones nationales. L'Assemblée des premières nations était représentée par Roberta Jamieson, qui occupe maintenant un poste de haut fonctionnaire au sein du gouvernement de l'Ontario. Y étaient également représentés le Conseil national des autochtones du Canada, le Ralliement national des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada.

Ces représentants autochtones, qui ont été mandatés par l'organisme auquel ils appartenaient, jouissaient des mêmes droits et privilèges que les autres membres du

comité, sauf qu'ils n'avaient pas à proprement parler le droit de vote.

• (1710)

Ils pouvaient poser des questions aux témoins, comme les autres membres du comité. Ils ont participé aux discussions qui ont précédé l'adoption du rapport. Monsieur le Président, quand est venu le moment de voter sur les recommandations du rapport traitant de l'autonomie gouvernementale, nous avons décidé de ne pas tenir de vote véritable, mais d'adopter par consensus les recommandations élaborées par l'ensemble des membres, y compris les représentants autochtones.

Ce comité, dont je faisais partie, a fermement recommandé qu'on reconnaisse dans la Constitution le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Monsieur le Président, avec l'appui bien sûr des associations autochtones elles-mêmes, qui ont amorcé toute cette lutte, nous faisons, quelques collègues et moi, la promotion de cette idée depuis des années.

Chaque fois que la question est soulevée, des députés et sénateurs—pas tous—ainsi que certains éléments du public et de la presse se demandent ce qu'il faut entendre par autonomie gouvernementale. Faut-il comprendre qu'il y aura 15, 20 ou 30 pays indépendants au sein du Canada? Que ces pays vont avoir les mêmes pouvoirs ou des pouvoirs différents? Et quoi encore?

Ils ont voté contre cette idée ou s'y sont opposés parce qu'ils étaient d'avis qu'elle n'était pas assez claire. Eh bien, je voudrais souligner une chose. Le Canada compte certes plusieurs associations autochtones, mais les autochtones ont le droit de se gouverner eux-mêmes depuis des milliers d'années. Ils veulent exercer ce droit au sein du Canada et de la Confédération. J'ai assisté à nombre de réunions où leurs représentants ont soutenu que, contrairement à certaines provinces et à certains groupes qui manifestent leur désir de quitter le Canada, les autochtones veulent être pleinement intégrés au Canada, par groupes toutefois. Ils veulent à la fois faire partie de la Confédération et pouvoir garder leurs droits ancestraux inaliénables.

Il n'est pas question ici, du moins pour la plupart des groupes autochtones que j'ai consultés—que des peuples, des associations ou des premières nations se séparent complètement du Canada et déclarent leur indépendance. Ils veulent exercer certains pouvoirs fondamentaux en ce qui concerne souvent la politique sociale, le dévelop-